



DÉPARTEMENT DE L'OISE
Commune d'Andeville (60570)

Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : **23**
Nombre de membres en exercice : **23**
Présents à la séance : **15**
Représenté(s) : **3**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES **PAR LE DU CONSEIL MUNICIPAL** **LORS DE LA SÉANCE DU** **MERCREDI 29 MARS À 20 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'Andeville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 22 mars 2023 sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MOREL, Maire.

Étaient présents : Jean-Charles MOREL, Martine CONTY, Hervé DE KONINCK, Didier PIERIELA-CHAIGNEAU, Pascale AYNARD, Guy REUSSE, Gilbert AUDINET, Patrick SCHNEIDER, Yves LEBERQUIER, Odile DUQUENNE, Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER, Nathalie MASSCHELEIN, Maud MARETTE, Sonia MOREL, Gérard MAILLE.

Étaient absents excusés représentés : Patricia DAOUD pouvoir à Yves LEBERQUIER, Karine SEYMOUR-INAMO pouvoir à Martine CONTY, Tom PORTIER pouvoir à Odile DUQUENNE.

NUMÉRO	OBJET	DÉCISION
2023-03-16	Budget général : approbation du compte de gestion 2022	APPROUVÉE
2023-03-17	Budget général : approbation du compte administratif 2022	APPROUVÉE
2023-03-18	Budget général : affectation du résultat de fonctionnement 2022	APPROUVÉE
2023-03-19	Exercice du droit à la formation des Conseillers municipaux : débat annuel	APPROUVÉE
2023-03-20	Budget général : vote des taux d'imposition 2023	APPROUVÉE
2023-03-21	Budget général : vote du budget primitif 2023	APPROUVÉE
2023-03-22	Révision du tarif de location de la salle communale de l'éventail	APPROUVÉE
2023-03-23	Adoption d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un distributeur automatique de produits agro-alimentaire	APPROUVÉE
2023-03-24	SE 60 : Réalisation de travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	APPROUVÉE
2023-03-25	Décisions du Maire prises en l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales	APPROUVÉE

Fait à Andeville, le 30 mars 2023

Le Maire,
Président de la séance,



Jean-Charles MOREL

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ». Publié sur le site internet <https://andeville-actes.usagers.fr/espace-demarches>, le jeudi 30 mars 2023 conformément à la délibération du Conseil municipal du 30/06/2022 (N°2022-06-13) portant choix du mode de publicité des actes applicable dans la commune (article L2131-1 IV du CGCT).